

Promouvoir l'économie sociale et solidaire à l'école

Le 13 juin 2013, Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale, Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Économie Sociale et Solidaire et à la Consommation et Roland Berthilier, Président de L'ESPER, représentant le CEGES, ont signé un accord-cadre pour développer l'éducation et la formation à l'économie sociale et solidaire (ESS). Par cet accord, les signataires ont l'ambition de faire émerger l'idée chez les enfants et les jeunes que l'ESS est un modèle d'avenir, porteur de valeurs humanistes, qui leur offre de réelles opportunités d'investissement personnel.

Roland Berthilier, président de L'ESPER

« On a longtemps considéré que les entreprises ne devaient pas entrer dans l'école. En réalité, c'est le mercantilisme qui doit en être exclus. L'économie sociale et l'école de la République partagent les mêmes valeurs. Les organisations membres de L'ESPER sont issues de l'éducation : c'est donc une grande fierté pour nous de signer cet accord qui reconnaît l'importance de l'ESS et nous engage à agir avec et pour les jeunes. »

Pour que l'ESS soit davantage présente dans l'éducation

Les structures de l'ESS contribuent à l'activité économique nationale, agissent auprès de l'école et s'impliquent dans l'éducation :

- elles interviennent dans tous les secteurs d'activité et participent au développement économique, social et environnemental ainsi qu'aux politiques de cohésion sociale et d'aménagement du territoire. Face à la crise financière, elles prouvent leur capacité de résistance et démontrent leur utilité sociale.
- fondées sur la solidarité, leurs valeurs sont proches de celles de l'école de la République. Elles accompagnent les enfants, les parents d'élèves et les enseignants (via les coopératives scolaires, les associations de parents, les associations sportives, les mutuelles...) dans leur vie quotidienne à l'école.

Pour toutes ces raisons, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère délégué à l'Économie Sociale et Solidaire et à la Consommation et L'ESPER ont décidé de coopérer pour renforcer la connaissance de l'ESS parmi les jeunes.

Pour eux, renforcer l'éducation à l'ESS est indispensable au développement d'une économie nationale véritablement orientée vers la réponse aux besoins sociaux des personnes.

L'accord-cadre de coopération qu'ils signent vise à mieux faire appréhender l'ESS par les élèves, afin qu'ils comprennent qu'il s'agit d'une véritable alternative au modèle économique dominant dans lequel ils peuvent s'investir, bénévolement ou professionnellement. Cela passe par un renforcement de la présence de l'ESS dans les programmes scolaires, par exemple en sciences économiques et sociales. Cela nécessite surtout de faire vivre l'ESS à l'école, de la maternelle au lycée, dans le cadre plus large de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité.

Un accord-cadre pour une ESS ouverte sur l'école et une école ouverte sur l'ESS

Porteur de cette vision ambitieuse, l'accord-cadre a un triple objectif :

- « soutenir et développer les initiatives construites sur les pratiques pédagogiques de l'ESS dans et autour de l'école sur l'ensemble du territoire national » ;
- « promouvoir les valeurs de l'ESS auprès des publics scolaires en valorisant la mise en œuvre de la solidarité » ;
- « favoriser la réussite de tous les élèves », dans un esprit de cohésion sociale.

L'accord-cadre prévoit ainsi des actions en direction des publics scolaires, des personnels éducatifs et des salariés et bénévoles de l'ESS :

Publics scolaires

- Le Ministère de l'Education Nationale sollicitera L'ESPER pour contribuer à une meilleure connaissance et compréhension du secteur de l'ESS et de ses structures : à ce titre, L'ESPER sera associé aux travaux sur les contenus d'enseignement engagés sous l'autorité du Conseil supérieur des programmes.

- Les signataires travailleront à encourager les actions d'éducation à l'ESS, de la maternelle au lycée : programmes de sensibilisation, projets citoyens permettant l'acquisition de compétences civiques, actions visant à l'implication des lycéens dans la vie de leur établissement, initiatives favorisant le goût d'entreprendre et l'engagement dans le monde de l'ESS...

Une « *semaine de l'ESS à l'école* » sera organisée pour valoriser l'ensemble des initiatives et inciter au déploiement de nouvelles.

- L'ESPER proposera des supports d'information et d'orientation pour les collégiens et lycéens et leurs familles.

- L'ESPER travaillera au développement de l'accueil de stagiaires au sein des structures de l'ESS.

Personnels éducatifs

- Un travail collectif de recensement, création et diffusion de ressources pédagogiques sur l'ESS sera mené à destination des enseignants et personnels d'encadrement et d'orientation.
- L'ESPER sera invité à intervenir dans la formation initiale et continue des enseignants et, en retour, encouragera les structures de l'ESS à développer l'accueil des personnels de l'éducation nationale qui doivent ou souhaitent effectuer des périodes en entreprise.

Formation tout au long de la vie

- Une coopération est enfin envisagée pour développer la formation des adultes du secteur de l'ESS. Les personnels éducatifs déjà engagés de manière bénévole, en détachement, ou mis à disposition pourront valoriser leur expérience dans le cadre de l'évolution de leur carrière.

Pourquoi aborder l'ESS dans les formations scolaires ?

... parce que c'est un modèle qui compte dans l'économie française.

L'ESS représente 10,3 % de l'emploi français, 13,9 % de l'emploi privé, 2,34 millions de salariés, 222900 établissements employeurs, 56,4 milliards d'euros de rémunérations brutes versées. L'ESS devra renouveler 600 000 emplois d'ici à 2020.

... parce que c'est un enjeu de cohésion sociale majeur.

19 millions de Français adhèrent à une mutuelle de santé, près de 22 millions sont sociétaires d'une banque coopérative, 21,1 millions sont sociétaires d'une mutuelle d'assurance, entre 11 et 16 millions sont bénévoles dans des associations, et plus d'1 Français sur 4 adhère à une association.

... parce que c'est un enjeu d'éducation populaire.

On peut adhérer à une organisation de l'ESS sans parfois le savoir et n'exercer aucun des droits ou obligations correspondant avec la qualité d'adhérent ou de sociétaire. Il s'agit pourtant d'un enjeu central pour que le projet de l'organisation soit en adéquation avec les besoins de ses membres. On ne peut donc pas passer sous silence les valeurs et le mode de gouvernance des structures de l'ESS.

... et parce que les jeunes en ont une connaissance insuffisante.

>> retrouver l'enquête du programme jeun'ESS sur la perception de l'ESS par les 16-30 ans.

À propos de L'ESPER

Créé en décembre 2010, L'ESPER est une association rassemblant 40 organisations de l'Économie sociale (associations, mutuelles, coopératives, syndicats) agissant dans le champ de l'école et de la communauté éducative. Ses membres mènent des activités dans les domaines suivants : santé, assurance, banque, médico-social, formation, accompagnement des métiers éducatifs, centres de vacances et de loisirs, activités post et périscolaires...

L'ESPER a vocation à constituer un espace d'échange et de dialogue entre ses membres, et à exprimer des prises de position communes sur leurs conceptions de l'École publique laïque et de la société. Il s'engage depuis sa création à œuvrer au développement de l'ESS dans l'éducation et la formation.

lesper.fr

Contact presse :

L'ESPER : benoit.coquille@lesper.fr – 01 40 47 23 92